

## Arrêté N° 2023-10-979A

### NOMINATION D'UN COORDONNATEUR SUPPLEANT DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Julien CORNILLET, Maire de la Ville de Montélimar (Drôme) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

#### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Madame DADDA Aïcha, Adjoint administratif territorial à la Ville de MONTE LIMAR est nommée coordonnateur suppléant du recensement de la population pour la collecte de l'année 2024.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent Arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le préfet du Département de la Drôme
- Monsieur le Directeur de l'INSEE
- Monsieur le Commissaire de Police
- Ainsi qu'à l'intéressée.

Fait à Montélimar le 5 octobre 2023

Le Maire

